



Syndicat National des officiers de port. Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Grève du 24 septembre 2020

le 17 septembre 2020,

Revendications

1/Refonte et revalorisation des statuts OP et OPA

- programmation de réunions de travail avec la DGITM et RH pour mise en place au niveau généralisé de détachement ou mise à disposition. (tous ports: GPM, PA fluviaux, Ports décentralisés)
- Retrait de la loi 3D de toute décentralisation des missions de polices portuaires

2/Renégociation du PPCR OP

- retrait de l'accès des militaires à l'emploi fonctionnel capitaine de port en chef
- renégociation des accès aux différents grade: C2 vers C1 5 ans, C1 vers HC compter les années de commandant adjoint
- renégocier la grilles type cat A avec un HC et EF échelle lettre A1 A2 A3

3/Modifications RIFSEEP + décret responsable capitainerie

- Ajout Chef de quart STM/ZMFR groupe 2 OPA
- revalorisation de la prime géographique des ports (hors Calais) de 1200 euros
- ajouter au décret fixant la liste des responsables capitainerie: Roscoff, PortoVecchio, Propriano, Ile-Rousse, St-Brieuc, Le Tréport

4/L'arrêt des suppressions de poste continus en capitainerie :

- définition par les autorités portuaires pour leurs ports ,d'un service minimum (effectifs et fonctionnement) pour assurer les missions de police portuaire (validés par la DGITM, l'AIPPP, le SNOP-FO)
- mise en place des nouveaux statuts avec détachements et mises à disposition généralisés.

5/Lignes de gestion promotion et mutation, paiement des ISH

- courrier DGITM aux RHs locaux sur le respect des lignes de gestion promotion mutation, y compris en GPM
- courrier DGITM aux RHs locaux sur le respect de l'accès à l'emploi OP et OPA dans la publication des postes au fil de l'eau, y compris en GPM
- courrier DGITM aux RHs locaux sur l'harmonisation du paiement des ISH